

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE245

présenté par

Mme Krimi, Mme Lenne, Mme Saint-Paul et M. Kokouendo

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par la phrase :

Une priorité particulière sera accordée aux pays les moins avancés (PMA) d'Afrique Subsaharienne.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de prioriser l'aide de la France à destination des pays qui en ont le plus besoin. En effet, ces pays sont particulièrement impactés par les inégalités sociales et économiques. La pauvreté, la corruption, les trafics illicites, la menace et la présence de groupes terroristes dans cette zone empêchent tout projet de développement sur le long terme. La crise liée au Covid-19 a empiré la situation de ces PMA. Il y a nécessité à ce que la France affirme qu'elle priorise d'abord son aide envers ces pays.